



Premier renouvellement carte salarie

Par **hajjarko**, le **13/01/2012** à **17:11**

Bonjour, rnningénieur diplômé d'une école d'ingénieurs française en 2010 et voici ma situation: rnJ'ai été embauché par une entreprise le 21/11/2010 en CDD de 12 mois, ce qui lui a permis de me faire un changement de statut en salarié (prefecture de nanterre 92) . J'ai eu ma carte temporaire salarié d'un an en mars 2011. Mon contrat de travail devait arriver à son terme le 21 novembre 2011. rnrnEn juin 2011, après un entretien avec mon responsable, il m'a fait savoir que les embauches en CDI étaient toujours gelés (situation economique difficile), sachant que la situation n'allait pas en s'améliorant, et il m'a bien dit (oralement) que si je trouvais un CDI ailleurs je pouvais partir. rnDans le mois Aout, j'ai trouvé un CDI dans une autre entreprise (SSII) et donc j'ai rompu mon CDD après 10 mois. Aujourd'hui je suis toujours en CDI (en periode d'essai). rnrnMa question est la suivante: rnEst-ce qu'il y a un risque que mon titre de séjour ne soit pas renouveler parce que j'ai changé d'entreprise au cours de la première année? rnrnma carte de sejours sera expire le mois de mars rnMerci pour votre réponse. rnrnrnCordialement

Par **pat76**, le **13/01/2012** à **17:14**

BonjourrnrnVous avez un contrat de travail qui plus est en CDI. Peut importe que vous ayez changé d'entreprise.rnrnVous demanderez le renouvellement de votre carte en apportant l'exemplaire de votre contrat de travail et une attestation de l'employeur indiquant que vous êtes toujours dans l'entreprise.